

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST – Projet n°101202970

Mise en œuvre du Plan eau dans la
Région Grand Est : Organisation
d'ateliers de territoires « flash » sur la
période 2026-2027 pour susciter
l'émergence d'instances de
concertation sur l'eau

SOMMAIRE

1.	Contexte de l'étude.....	3
1.1	Présentation de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.....	3
1.2	Contexte général de l'exécution du marché	3
1.3	Compétences requises	6
2.	Objectifs de la prestation.....	6
3.	Périmètre et échelles de travail.....	7
4.	Modalités d'exécution	8
4.1	Délais.....	8
4.2	Pilotage de la prestation	8
5.	Description de la prestation.....	9
6.	Clauses environnementales	12
7.	Budget	13
8.	Documents mis à disposition / annexes.....	13

1. Contexte de l'étude

1.1 Présentation de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est un établissement public de l'État qui protège l'eau sous toutes ses formes (nappes souterraines, rivières, plans d'eau, marais, ...) pour préparer les villes, les campagnes et la nature à faire face au dérèglement climatique. Pour cela, elle mesure la qualité des eaux, fixe des objectifs environnementaux, soutient et finance les initiatives locales contribuant à les atteindre. Ses moyens financiers proviennent de redevances qu'elle prélève auprès des différents usagers de l'eau. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse assure le secrétariat du Comité de bassin, que l'on peut comparer à un mini-parlement de l'eau. Il compte une centaine de personnes dans le bassin Rhin-Meuse (40% d'élus des collectivités ; 40% d'usagers (associations environnementales, de consommateurs, associations sportives, industriels, agriculteurs, ...) ; 20% de représentants de l'État).

1.2 Contexte général de l'exécution du marché

Ce marché intervient dans le cadre de l'action 5.2. du LIFE adapt'Est (LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST – Projet n°101202970) porté par la région Grand-Est et dont l'Agence de l'eau Rhin Meuse est co-bénéficiaire. Elle vise à couvrir de gouvernances locales de l'eau l'ensemble de la région. Une des étapes du processus consiste à organiser des ateliers flash dans les territoires cibles.

Sous climat changeant, l'accroissement des tensions liées à la qualité et la quantité d'eau justifie la mise en place d'instances de concertation

La mise en place d'instances de concertation permettant de mettre en œuvre la politique de l'eau élaborée au sein des Comités de bassin est plus que jamais nécessaire :

- La Directive cadre sur l'eau engage l'ensemble des États européens à atteindre les objectifs environnementaux définis à son article 4, au premier rang desquels le bon état de leurs eaux, et ce au plus tard en 2027 ;
- Dans notre bassin, alors que la résorption des pollutions dites « classiques » a fortement progressé ces dernières décennies grâce à une politique d'assainissement ambitieuse, caractériser et réduire les pollutions émergentes ou toxiques est un nouveau défi (ex : PFAS, métabolites de pesticides, pollutions issues des guerres, médicaments, microplastiques, ...). Avec le changement climatique, de nouvelles tensions apparaissent. Ainsi, les questions liées à la quantité d'eau émergent et 1/3 du bassin Rhin Meuse est désormais considéré comme fragile sur ce volet quantitatif (**voir annexe 5**) ;
- Le « Plan eau » annoncé par le Président de la République le 30 mars 2023 prévoit que chaque sous-bassin versant soit doté d'une instance de dialogue (type Commission locale de l'eau - CLE) et d'un projet politique de territoire organisant notamment la sobriété et le partage de la ressource en eau d'ici 2027 (**voir encadrés ci-dessous et annexes 1 et 2**). Il s'agit donc ici de s'assurer que chaque territoire soit doté d'une instance de discussion basée sur la composition des commissions locales de l'eau des SAGE rassemblant des **représentants des collectivités territoriales** (et leurs groupements et/ou établissements publics locaux), des **représentants des usagers** (propriétaires fonciers, organisations professionnelles, associations, ...) et des **représentants de l'État**. Le gouvernement demande donc que tous les **territoires sans gouvernance locale de l'eau de type SAGE ou PTGE**, se dotent d'une instance de dialogue locale de l'eau pour évoquer la gestion de la ressource en eau sur le territoire et effectuer un état des lieux des gouvernances et compétences existantes.

- Actuellement, la couverture du bassin Rhin-Meuse et de la Région Grand Est par des instances de gouvernance locale de l'eau est partielle et inférieure à la couverture nationale (**voir annexes 3, 7a, 8b et 9b**). La déclinaison dans le Grand Est du plan eau réaffirme dans son action phare 2 « économiser l'eau et mieux la partager » l'objectif de couverture de l'ensemble des secteurs à enjeux par des

Marché 26MA29008- Mise en œuvre du Plan eau dans la Région Grand Est : Organisation d'ateliers de territoires « flash » sur la période 2026-2027 pour susciter l'émergence d'instances de concertation sur l'eau – LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST –
Projet 101202970

commissions locales de l'eau (CLE) à l'échelle des 50 sous-bassins versants de la Région Grand Est (**annexe 1b, annexe 8c**).

- Pour favoriser l'échange d'expériences et accélérer la mise en œuvre du « Plan eau », le Comité de bassin a élargi en 2024 son instance habituelle rassemblant les Présidents de CLE aux présidents d'EPAGE et d'EPTB, et cette instance a vocation à être élargie aux présidents de futures structures porteuses de telles animations territoriales. Ce groupe de travail est placé sous l'égide de la commission Planification.

- Depuis le décret n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, et dans l'optique d'améliorer la cohérence entre la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire, au moins un représentant de structure porteuse de schéma de cohérence territoriale (SCoT) siège en CLE (R. 212-30 CE).

- Dans une société où les points de vue se polarisent, il est fondamental que les enjeux liés à l'eau soient objectivés et partagés, y compris en vue d'apaiser le débat public.

Mesures du Plan eau : (source : dossier de presse du gouvernement, 30 mars 2023)

- 9- Chaque grand bassin versant sera doté d'un plan d'adaptation au changement climatique précisant la trajectoire de réduction des prélèvements au regard des projections d'évolution de la ressource en eau et des usages. **Dès 2023**

- 10- Des objectifs chiffrés de réduction des prélèvements seront définis dans les documents de gestion de l'eau à l'échelle des 1100 sous bassins du pays, à savoir les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). A l'occasion de leurs révisions, tous les SAGE intégreront des trajectoires de prélèvement alignées avec les scénarios prospectifs. **Dès 2027**

- 33- Chaque sous-bassin versant sera doté d'une instance de dialogue (CLE) et d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource. **D'ici 2027**

Extrait de l'instruction interministérielle du 1^{er} juillet 2024 relative à la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau, paragraphe 5

Nous demandons aux préfets de département de :

- dresser ou actualiser l'état des lieux des gouvernances existantes en matière de grand cycle de l'eau-
- faire émerger en priorité les SAGE et PTGE identifiés comme « nécessaires » ou « prioritaires » dans les SDAGE 2022-2027, en concertation avec les collectivités ;
- veiller à ce que se mettent en place sur l'ensemble des territoires des instances de dialogue pouvant préfigurer des commissions locales de l'eau à des échelles hydrographiques cohérentes, c'est-à-dire correspondant aux zonages identifiés dans les SDAGE 2022-2027 ou, à défaut, aux périmètres des masses d'eau des états des lieux effectués en application de l'article R. 212-3 du code de l'environnement ; les parties prenantes y seront réunies avec la vocation à moyen terme de se doter d'un projet politique de territoire organisant le partage de la ressource.

Nous vous demandons d'encourager une implication active des collectivités et de vous assurer de la bonne représentation et participation de l'ensemble des usagers économiques et non économiques dans les instances locales de l'eau.

Dans tous les cas, la concertation avec les collectivités doit permettre de faire émerger leurs modalités d'organisation à l'échelle du sous-bassin, dans une approche intégrée des enjeux de l'eau, et éventuellement une future structure porteuse de la planification locale de l'eau. Une attention particulière sera portée dans les territoires où les prélèvements les plus importants sont réalisés dans les eaux souterraines, pour que le partage par bassin versant ou sous bassin puisse s'intégrer dans un projet global relatif à la masse d'eau souterraine concernée.

Projet Life Adapt'Est

Le projet Life Adapt' Est, porté par la Région Grand Est et dont l'agence de l'Eau Rhin-Meuse est co-bénéficiaire, réunit 30 partenaires publics et privés. D'une durée de 9 ans, il vise à mettre en place des actions d'adaptation au changement climatique sur le territoire régional. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse, en partenariat avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Grand Est et les Services de l'État, a la charge de l'action T2.5 du « Work package WP2 – Connaissance et gestion des risques » du projet Life Adapt'Est. Cette action vise à développer les gouvernances locales de l'eau dans la Région Grand Est. Sur les 50 bassins élémentaires de la Région Grand Est, seuls 15 sont dotés de gouvernances locales de l'eau permettant de décliner la Directive cadre sur l'eau. L'action T2.5 vise à porter à connaissance les enjeux de l'eau sur chacun des 50 bassins élémentaires, et d'organiser des ateliers participatifs de type ateliers de territoire « flash » pour 20 d'entre eux prioritaires. Ces ateliers participatifs aboutiront à l'écriture de la feuille de route établissant un projet de territoire pour l'eau en vue d'aboutir à une instance de gouvernance.

Sur la période de juin de 2025 à juin 2026, un premier marché a été lancé sur le bassin Rhin-Meuse pour préparer la démarche du projet Life Adapt'Est. 5 ateliers de territoire « flash » ont ainsi été organisés par les Services de l'État et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur :

- Le bassin Sauer-Seltzbach ;
- Le bassin de la Moselle Vosgienne ;
- Le bassin de la Meurthe Amont ;
- Le bassin des 3 Nied qui a fait l'objet de deux ateliers ;

Le présent marché s'inscrit dans la continuité de ces actions. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est l'unique porteur du marché, malgré des partenariats resserrés avec les services de l'État et des autres Agences de l'eau.

Marché 26MA29008- Mise en œuvre du Plan eau dans la Région Grand Est : Organisation d'ateliers de territoires « flash » sur la période 2026-2027 pour susciter l'émergence d'instances de concertation sur l'eau – LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST –
Projet 101202970

1.3 Compétences requises

La mise en œuvre du présent marché nécessite des compétences approfondies dans les domaines suivants :

- Concertation et animation territoriale (approche sociologique, analyse des jeux d'acteurs, intelligence collective, techniques de mobilisation des acteurs, ...) ;
- Connaissance de l'aménagement du territoire, de l'articulation avec la politique de l'eau et des gouvernances associées ;
- Connaissance de la gestion de l'eau, des freins et leviers liés sa mise en œuvre, dans leur dimension écologique, économique, socio-culturelle ;
- Connaissance des impacts projetés du changement climatique sur les territoires et la ressource en eau ainsi que des outils associés ;
- Médiation, représentation spatiale et graphique pédagogique ;
- Traitement des données sur l'eau.

2. Objectifs de la prestation

Dans ce contexte, les objectifs de la prestation sont :

- Dans le cadre défini par les services de l'État sous l'impulsion des préfets, d'organiser au cours du second semestre 2026 et de l'année 2027 cinq ateliers sur la Région Grand Est, en s'appuyant sur des connaissances objectives détenues par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, les services de l'État ou les acteurs locaux (exemples : collectivités, Établissements publics territoriaux de bassin etc.).
- Il s'agit pour chaque atelier d'initier une démarche de structuration des gouvernances locales de l'eau qui sera ensuite approfondie. Pour cela, il s'agit :
 - o D'aboutir à un diagnostic partagé des enjeux de l'eau sur le territoire (quantité, qualité, gouvernance, ...), fondé sur des connaissances objectives ;
 - o De partager la nécessité de se mobiliser autour de la gestion de l'eau, sachant que les enjeux quantitatifs récemment apparus dans la Région Grand Est, peuvent constituer un levier nouveau ;
 - o D'esquisser une stratégie d'action prenant en considération les freins et leviers identifiés collectivement. Outre les questions liées à la qualité de l'eau, elle inclura les aspects quantitatifs, y compris les trajectoires de sobriété et le projet de territoire associé, tels que décrits dans le Plan eau ;
 - o De pré-définir les modalités de concertation et les structures de gouvernance à mettre en place, qui pourront être des arènes de type Commission locale de l'eau, pouvant déboucher sur des PTGE sur le volet quantitatif ou des SAGE pour embrasser des problématiques plus larges.

Les diagnostics, enjeux, propositions d'actions doivent être partagés par l'ensemble des acteurs, dans une optique de co-construction, d'apaisement du débat public et de résolution des blocages.

Il est à noter que les dynamiques des territoires concernés ne seront pas homogènes. Les cinq ateliers seront déployés de façon adaptable : ils pourront couvrir plusieurs territoires distincts et/ou comprendre plusieurs phases successives d'atelier sur un même territoire, selon la maturité des démarches et la dynamique locale.

Pour certains territoires, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ou les services de l'État sont en contact de longue date avec les acteurs et l'intérêt de mettre en place une démarche de gouvernance est partagé. L'accent sera alors mis sur le rappel des enjeux du territoire à produire en priorité à partir des études existantes, à compléter par une analyse de données pour caractériser les enjeux et sur l'appui méthodologique à apporter pour initier la démarche de gouvernance. Pour d'autres territoires, l'appropriation des enjeux de l'eau par les acteurs locaux est moindre, de même que les éléments de diagnostic. Le travail d'analyse des enjeux devra y être un peu plus conséquent et plus pédagogique. Il visera à mobiliser les acteurs locaux sur la nécessité de lancer une démarche de gouvernance collective.

Les modalités précises de calendrier de mise en place des ateliers seront à déterminer en collaboration étroite avec la cheffe de projets Gouvernances locales de l'eau LIFE ADAPT'EST à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, en lien avec les services de l'État.

Le travail peut se décomposer en 3 phases :

- **Phase 1** : Lancer le marché et préparer les ateliers
- **Phase 2** : Organiser, animer, valoriser les ateliers
- **Phase 3** : Proposer une méthode pour poursuivre la démarche de construction des gouvernances

3. Périmètre et échelles de travail

Le périmètre de travail est la Région Grand Est, soit l'ensemble du bassin Rhin-Meuse, ainsi qu'une portion des bassins Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée (cf. **annexe 8**).

Chaque atelier « flash » sera organisé dans un territoire correspondant **nécessairement à une échelle obéissant à une logique prioritairement hydrographique (et non à une logique purement administrative)**.

Il s'agit notamment :

- Des bassins élémentaires identifiés par le SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) comme base de réflexion pour développer des SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) (voir **annexes 4, 7b, 9a**) ;
- Des zones à enjeux quantitatif prioritaires pour structurer des gouvernances de type SAGE ou PTGE (Projet de territoire pour la gestion des eaux) identifiés par les services de l'État dans le cadre du plan eau et qui recoupent en partie les bassins élémentaires (**annexe 8c**).

4. Modalités d'exécution

4.1 Délais

La durée du marché débute à compter du 1er août 2026, ou **de la date de notification si elle est postérieure et s'étend jusqu'au 31 décembre 2027.**

Le premier atelier devra nécessairement être mené avant fin décembre 2026. Les 4 autres ateliers et l'ensemble des prestations associées doivent être menées en 1 an à compter de la date de notification du marché, et en cas de décalage indépendant du titulaire, nécessairement avant le 31 décembre 2027.

4.2 Pilotage de la prestation

Le prestataire désignera un ingénieur de projet sénior spécialiste de l'animation territoriale et ayant une culture solide de la gestion et de la gouvernance de l'eau. Il assistera à l'ensemble des réunions et ateliers et mobilisera une équipe projet pluridisciplinaire.

Points focaux Agence de l'Eau Rhin-Meuse : Katia Schmitzberger (Adjointe à la directrice de la Direction de la Connaissance, de la Planification, du Programme et des politiques d'intervention), en coordination avec Camille Prieur (cheffe de projets gouvernances locales de l'eau LIFE ADAPT'EST), Guillaume Monaco (chargé de projets en économie et sociologie) et Philippe Goetghebeur (Chef de service à la direction des aides et de l'action territoriale).

Point focal DREAL : Aline Lombard (Adjointe au délégué de bassin) ou son suppléant Alberto dos Santos (Chef du pôle eau Rhin Meuse-Délégation de bassin), et Christine Vignon (Cheffe de projet-Gestion quantitative-Plan Eau).

Comité de suivi : point focaux agence/DREAL + en fonction des ordres du jours, personnes détenant des compétences complémentaires au sein de leur structure ou des services de l'État (ex : référent gestion quantitative, chef de projet valorisation des données, directrice de la communication, ...).

Comité de pilotage stratégique : Directeur général Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Directeur de la DREAL Grand-Est, points focaux Agence de l'Eau Rhin-Meuse/DREAL.

En complément de la réunion de lancement par le comité de suivi (visio possible) et de l'entretien de cadrage stratégique avec le Comité de pilotage (présentiel), prévoir deux réunions du comité suivi (visio possible, par exemple une réunion de suivi quand 2 ateliers sont prêts), une réunion de clôture avec le comité de suivi fin 2027, présentiel). Le calendrier prévisionnel et les modalités d'organisation tels que décrits dans l'offre du candidat, seront précisés et validés lors de la réunion de lancement. Une réunion supplémentaire pour le comité de suivi (visio) pourra être prévue en cas de difficulté/besoin. Une à deux réunions du comité de pilotage seront également à prévoir.

Comité scientifique : Des échanges ponctuels avec des chercheurs en sciences sociales sur les démarches de concertation de l'eau pourront avoir lieu. Si cela est jugé pertinent, ces derniers pourront également assister et/ou intervenir dans le cadre des réunions de suivi, de pilotage ou des ateliers. La mise en relation se fera par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Livrables :

Ces réunions de suivi global du marché sont à organiser par le prestataire, qui rédigera aussi un compte rendu synthétique pour chaque réunion mettant notamment en exergue les décisions et points d'attention.

5. Description de la prestation

Le prestataire s'inscrira dans le cadre :

- fixé par les Préfets coordonnateurs de bassin pour la mise en place des gouvernances locales de l'eau ;
- défini par les Comités de bassin pour la politique de l'eau.

Les échanges téléphoniques bilatéraux avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et le cas échéant les services de l'État au fil de l'eau pour le bon déroulement du projet, lever les points bloquants, faire circuler l'information, font partie intégrante de la prestation et ne sont pas rappelés dans ce qui suit.

➤ Phase 1 : Lancer le marché et préparer les ateliers flash

Cette phase s'effectuera en lien avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, les services de l'Etat (DREAL Grand-Est, DDT, services préfectoraux le cas échéant) et les acteurs locaux.

Conformément à la méthodologie décrite dans son offre, le prestataire veillera à articuler les phases de préparation et les phases d'échange collectif des ateliers.

a. Préparation globale :

Prévoir une réunion de lancement du marché avec le Comité de suivi (**voir paragraphe 4.2. pilotage de la prestation**) au plus tard la deuxième semaine de septembre 2026.

La liste des territoires concernés sera transmise au prestataire lors de cette réunion de lancement. Ces territoires pourront se situer sur l'ensemble de la Région Grand Est (exemples possibles : Marne Amont/Marne Blaise, étangs du secteur de Sarrebourg, le bassin versant de la Souffel, lac de Gérardmer, secteur Esche-Terroin en lien avec SAGE Rupt de Mad Esche-Trey, la Meuse aval (hercynienne), le bassin de la Seille, les bassins Saulx et Ornain...). Cette liste sera affinée en lien avec le Comité de suivi de l'étude au fur et à mesure de l'avancement du marché.

Prévoir au moins un entretien stratégique avec le Comité de pilotage du marché (réunion avec le Directeur général de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse+ le directeur de la DREAL Grand-Est, en présence des points focaux Agence/DREAL). (**voir paragraphe 4.2. pilotage de la prestation**)

Définir comment informer les DDT et les acteurs des territoires de la démarche globale pour les impliquer.

Livrables associés : compte-rendu synthétique de chaque échange

b. Préparation de chaque atelier :

Prévoir une séance d'appropriation du territoire avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la DREAL, la DDT (en visio). Cette étape inclura l'identification des connaissances nécessaires et disponibles. Elle permettra également de préciser l'étape suivante d'animation des ateliers (calendrier, format de l'animation, format des synthèses...).

Prévoir une phase d'analyse documentaire et de traitement de données, notamment pour alimenter un **portrait de territoire** qui sera support de l'atelier.

Pour réaliser cette phase d'appropriation du territoire, l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pourra fournir les éléments suivants :

Marché 26MA29008- Mise en œuvre du Plan eau dans la Région Grand Est : Organisation d'ateliers de territoires « flash » sur la période 2026-2027 pour susciter l'émergence d'instances de concertation sur l'eau – LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST –
Projet 101202970

- Un bilan de l'eau de 1960 à 2022 issu du modèle METEOFrance SAFRAN centré sur le territoire de chaque atelier. Celui-ci identifiera l'évolution de la pluviométrie, de l'évapotranspiration et du ruissellement/infiltration sur la période. Il pourra être utilisé pour matérialiser les effets déjà observables du changement climatique dans le territoire. En complément de ce bilan de l'eau, le prestataire pourra baser son analyse sur l'évolution des débits d'étiage de stations représentatives du territoire à partir des données de l'hydroportail et l'exploitation des données de prospective hydrologique publiées sur la plateforme DRIAS eau ;
- L'évolution des prélèvements de 2012 à 2023 sur le territoire de chaque atelier ;
- Les données d'état écologique des masses d'eau superficielles ;
- Les données des pressions s'exerçant sur les masses d'eau ;
- Les captages d'eau potable sensibles sur le territoire.

Le prestataire s'appuiera aussi sur les éléments détaillés en annexes pour compléter son analyse.

En complément, les points focaux pourront mettre le prestataire directement en relation avec les experts nécessaires en cas de besoin.

Le **portrait de territoire** contiendra a minima pour chaque atelier une présentation des grandes tendances du changement climatique pour le territoire. Celle-ci présentera les effets déjà observés (modification du bilan de l'eau, chute des débits d'étiages...), les perspectives futures climatiques et les scénarios d'adaptation (à réaliser à partir des données de la plateforme DRIAS eau et des synthèses issues d'études prospectives - étude France stratégie et étude quantitative Grand-Est). Elle sera complétée par une présentation de l'état des eaux de surface, de l'état des eaux souterraines, des principaux facteurs déclassants, des principales pressions qui en sont à l'origine, des enjeux quantitatifs du territoire et des captages d'eau potable sensibles. Le portrait de territoire sera à adapter pour se focaliser uniquement sur les principaux enjeux propres à chaque territoire.

Le **portrait de territoire** contiendra également des éléments sur l'occupation des sols des territoires concernés, ainsi qu'un état des lieux des gouvernances de l'eau actuelles présentes sur le territoire, des acteurs de la gestion de l'eau et des compétences associées (Établissements Publics Territoriaux de Bassin, Établissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux, syndicats mixtes spécialisés, attribution des compétences relatives à l'eau par les collectivités territoriales, etc.)

Prévoir une phase d'écoute sur la base de la méthode telle que décrite dans l'offre (ex : entretiens avec des acteurs locaux pour mieux comprendre les dynamiques des territoires, la perception des enjeux, et pour prendre en compte des conflits potentiels, ...). Cette phase pourra être concentrée sur 1 à 2 journées.

Réaliser une analyse du jeu d'acteurs et en déduire la manière d'aborder les interlocuteurs locaux (ex : identifier un interlocuteur jouant le rôle de relais local, ou s'appuyer sur les services de l'État et en particulier les DDT).

Livrable associé : en préalable à chaque atelier, une note de problématisation par atelier, rédigée par le prestataire. Elle portera une attention particulière à l'adéquation entre l'objectif et la liste des acteurs à associer à la démarche de concertation, de façon que les conclusions qui en émergent soient partagées et débouchent sur une réelle mobilisation de l'ensemble des énergies, au service de la mise en place d'une gouvernance locale adaptée aux enjeux de l'eau dans le territoire.

➤ Phase 2 : Organiser, animer, valoriser les ateliers

Il s'agit, lors de cette phase, d'organiser des séances collectives afin de faire émerger, par un processus de concertation et de co-construction, une vision partagée des enjeux de l'eau du territoire, une gouvernance locale de l'eau permettant d'y répondre ainsi qu'un projet de territoire associé.

Le prestataire suivra la méthode d'animation des ateliers ainsi que des outils de concertation, d'écoute et de capitalisation de la démarche telle que décrite dans son offre.

Pendant l'exécution du marché, il établira une liste d'invités aux ateliers, avec pour fil conducteur d'associer l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la gestion de l'eau, y compris les habitants si cela est pertinent. La détermination de la liste des acteurs à associer devra être large pour ne pas prescrire indirectement le périmètre d'une gouvernance à venir. Les acteurs associés aux ateliers flash seront a minima les acteurs de la gestion de l'eau, des élus, des usagers économiques, des représentants d'associations environnementales, des représentants de la société civile, et des acteurs de l'aménagement du territoire (ex : président de SCoT, agences d'urbanismes). La liste doit être pensée au regard de l'objectif de cohérence entre les politiques publiques de l'eau et celles de l'aménagement du territoire.

Sur une durée de 2-3 jours sur le terrain, consécutifs ou non, le prestataire pourra proposer diverses formes de manifestations collégiales (ex : conférences, débats, ateliers collaboratifs, visites de terrain, ...). Par exemple, il pourra prévoir une journée pour partager le diagnostic et les enjeux, et deux journées pour établir la feuille de route.

Quel que soit le format choisi, le prestataire devra s'appuyer sur une synthèse objective des connaissances disponibles, qui servira de base à l'établissement d'un diagnostic et de solutions partagées.

Pour l'organisation pratique des ateliers, prévoir une réunion de préparation par atelier associant nécessairement le point focal pour tout ce qui concerne le contact avec les acteurs locaux et la logistique locale : Philippe Goetghebeur (Chef de service à la direction des aides et de l'action territoriale - Agence de l'Eau Rhin-Meuse), ainsi que Christine Vignon (DREAL), qui assurera le lien avec les services de l'État.

Le prestataire organisera les ateliers, y compris la convocation des participants, en lien avec Philippe Goetghebeur qui lui apportera un appui pour faire le lien avec les acteurs locaux. La logistique (salle, matériel de projection, repas le cas échéant) lui est fournie par les acteurs locaux mais le prestataire est le garant de la bonne organisation globale.

Au moins un chargé d'intervention et une personne de la ligne managériale de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse seront présents à chaque atelier.

Livrables associés :

Le prestataire produira des supports pédagogiques et auto-portants de son choix pour animer chaque atelier. Il s'agira a minima d'une présentation power point posant les objectifs de l'atelier, les éléments de connaissance des enjeux déjà existants, et les résultats de la phase 1. D'autres supports pourront être proposés. Le mot auto-portant signifie que la présentation pourra être réutilisée après les ateliers par une autre personne sans avoir besoin d'explication supplémentaire.

Le prestataire fera un retour oral sur chaque atelier au comité de suivi. Il produira également des éléments écrits retraçant son déroulement, mettant en avant les enseignements que l'on peut en extraire et les suites à donner, et ce, selon le format proposé par le prestataire dans son offre. Il s'agira a minima :

- d'une feuille de route d'une dizaine de pages esquissant les enjeux de l'eau partagés, les grandes lignes du projet de territoire permettant d'y répondre, y compris le volet quantitatif du plan eau (trajectoires de sobriété), les modalités de la démarche à suivre et des prochaines étapes pour mettre en place une gouvernance de l'eau adaptée et sur la base des enjeux partagés lors des entretiens ;
- d'un document de restitution communicant à destination des acteurs invités aux ateliers de concertation. Ce document vise à restituer les éléments partagés pendant l'atelier et le produit de la concertation ;
- d'une fiche de capitalisation synthétique communicante par atelier (ex : 2 à 4 pages maximum) qui sera ensuite support de communication pour l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.
- de photos illustratives de chaque atelier de qualité et en quantité suffisantes pour mettre en valeur l'atelier ;
- une estimation qualitative et quantitative de l'impact de cette action du LIFE Adapt'Est incluant une liste exhaustive des personnes présentes et invitées.

➤ **Phase 3 : Proposer une méthode pour poursuivre la démarche de construction des gouvernances**

Sur la base des feuilles de route établies pour chaque atelier et du déroulé de tous les ateliers, le prestataire fournira une synthèse globale des ateliers et un retour d'expérience de l'ensemble de la démarche. En outre, il fournira au Comité de pilotage des recommandations pour la suite de la démarche et le déploiement de nouveaux ateliers dans la Région Grand Est dans le cadre du LIFE Adapt'Est.

Livrable : rapport constituant le retour d'expérience des 5 ateliers et la méthodologie préconisée pour la suite. Ce rapport peut se baser sur l'état de la littérature scientifique sur les concertations locales de l'eau. Une version finalisée au plus tard mi-décembre 2027 est attendue pour l'ensemble des ateliers.

Visibilité et communication sur le projet Life ADAPT'Est : Sur l'ensemble des livrables, le prestataire veillera à référencer le projet Life Adapt'Est dans lequel s'inscrit pleinement la prestation et prendra en considération les exigences du LIFE Adapt'Est. Les logos et le numéro à visibiliser seront fournis par l'Agence de l'Eau Rhin. Le logo de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse devra également figurer sur l'ensemble des documents/livrables produits.

6. Clauses environnementales

Tous les documents livrables doivent être mis à disposition de préférence au format dématérialisé. Si des livrables papiers sont jugés nécessaires par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, ces derniers devront être sur supports en papier recyclé ou éco-labellisé garantissant l'usage d'un bois issu de forêts gérées durablement (par ordre de priorité : papier recyclé, papier éco-labellisé ecolabel européen, NF Environnement, Ange bleu ou équivalent, papier certifié issu de forêts gérées durablement labellisé PEFC, FSC ou équivalent, grammage le plus fin possible). En cas de recours à la reprographie, le mode

Marché 26MA29008- Mise en œuvre du Plan eau dans la Région Grand Est : Organisation d'ateliers de territoires « flash » sur la période 2026-2027 pour susciter l'émergence d'instances de concertation sur l'eau – LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST –
Projet 101202970

recto-verso et en noir et blanc est privilégié. Le nombre de copie des documents papiers est limité et le coût de la reproduction est compris dans le forfait global.

Le titulaire doit être en mesure de justifier du respect de ces obligations en cours d'exécution du marché sur simple demande de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

7. Budget

Le budget global maximal alloué à la consultation est de 100.000 € HT pour l'ensemble des prestations et pour la durée totale du marché.

8. Documents mis à disposition / annexes

- **Annexe 1a : Dossier de presse du Plan eau du 30 mars 2023 :**
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/2024.03.25_DP_PLAN%20EAU_1_AN.pdf
- **Annexe 1b : Feuille de route du plan eau en Région Grand Est :**
https://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/contenu/telechargement/32591/247190/file/plan_eau_GE.pdf
- **Annexe 2 : Instruction interministérielle du 1^{er} juillet 2024 relative à la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau :**
<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45570>
- **Annexe 3a : Carte des SAGE en France**
<https://www.gesteau.fr/sage#6/46.649/4.570/sdage.sage>
- **Annexe 3b : Carte couverture SAGE/EPTB/EPAGE dans le bassin Rhin-Meuse**
- **Annexe 3c : Carte couverture Sage dans le bassin Rhin-Meuse (2025)**
- **Annexe 4 : Carte des 34 bassins élémentaires du bassin Rhin-Meuse**
- **Annexe 5 : Carte des zones fragiles du bassin Rhin Meuse pour l'accompagnement des démarches de gestion quantitative de la ressource en eau (30 juin 2022)**
- **Annexe 6 : Carte du réseau hydrographique du bassin Seine-Normandie**
- **Annexe 7a : Carte d'avancement des SAGE dans le bassin Seine-Normandie (décembre 2025)**
- **Annexe 7b : Carte des périmètres cohérents (bassins élémentaires) pour l'élaboration d'un SAGE sur le bassin Seine-Normandie (2020)**
- **Annexe 8a : Carte des bassins hydrographiques de la Région Grand Est**
- **Annexe 8b : Carte d'état d'avancement des SAGE et PTGE dans la Région Grand Est**
- **Annexe 8c : zones à enjeux et bassins élémentaires de la Région Grand Est**
- **Annexe 9a : Carte de la part du bassin Rhône Méditerranée Corse dans la Région Grand Est**
- **Annexe 9b : Carte de l'état d'avancement des SAGE dans le bassin Rhône-Méditerranée (2022)**
- **Annexe 10 : les sites des agences de l'eau**
<https://www.eau-rhin-meuse.fr/>
<https://www.eau-seine-normandie.fr/>
<https://www.eaurmc.fr/>

- **Annexe 11a : Plan d'adaptation et d'atténuation pour les ressources en eau (PAACC) Rhin-Meuse 2023 :**
https://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/AERM_PACC_BROCHURE.pdf?Archive=263565708174
- **Annexe 11b : Stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie :**
https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/strategie_adaptation_climatique
<https://www.calameo.com/agence-de-l-eau-seine-normandie/read/004001913d83a4950a1db>
- **Annexe 11c : Le Plan de Bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) Rhône-Méditerranée 2024-2030**
<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/planification-de-bassinplan-de-bassin-d-adaptation-au-changement-climatique-PBACC>
- **Annexe 12a : Etat des lieux 2025 Bassin Rhin-Meuse :**
<https://www.eau-rhin-meuse.fr/etat-des-lieux-des-districts-du-rhin-et-de-la-meuse-2025>
<https://cdi.eau-rhin-meuse.fr/Record.htm?idlist=3&record=19340120124911683029>
- **Annexe 12b : Etat des lieux 2025 bassin Seine-Normandie :**
<https://www.eau-seine-normandie.fr/documents-strategiques/Etat-des-lieux-2025>
<https://www.calameo.com/agence-de-l-eau-seine-normandie/read/004001913e7ff3a1bc311>
- **Annexe 12c : Etat des lieux 2025 bassin Rhône-Méditerranée :**
https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/sites/siarm/files/content/2026-01/20251211-edl2025_rmed-vdef.pdf
- **Annexe 13a : SDAGE et PDM 2022-2027 bassin Rhin-Meuse**
<https://www.eau-rhin-meuse.fr/les-sdage-des-districts-rhin-et-meuse-2022-2027>
[https://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/Guide_acces_docts_SDAGE_PDM_2022_2027_\(002\).pdf?Archive=262839108001&File=Guide%5Faccès%5Fdocts%5FSdaGe%5FPDM%5F2022%5F2027%5F%28002%29%5Fpdf](https://cdi.eau-rhin-meuse.fr/GEIDFile/Guide_acces_docts_SDAGE_PDM_2022_2027_(002).pdf?Archive=262839108001&File=Guide%5Faccès%5Fdocts%5FSdaGe%5FPDM%5F2022%5F2027%5F%28002%29%5Fpdf)
- **Annexe 13b : SDAGE et PDM 2022-2027 bassin Seine-Normandie**
<https://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/sdage>
- **Annexe 13c : SDAGE et PDM 2022-2027 bassin Rhône-Méditerranée Corse**
<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/planification-de-bassinschema-directeur-damenagement-et-de-gestion-des-eaux-sdage/sdage-2022-2027>
- **Annexe 14a : Système d'information sur l'eau Rhin Meuse (SIERM) :**
<https://rhin-meuse.eaufrance.fr/>
- **Annexe 14b : Système d'information sur l'eau du Bassin Seine Normandie :**
<https://seine-normandie.eaufrance.fr/>

Marché 26MA29008- Mise en œuvre du Plan eau dans la Région Grand Est : Organisation d'ateliers de territoires « flash » sur la période 2026-2027 pour susciter l'émergence d'instances de concertation sur l'eau – LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST –
Projet 101202970

- **Annexe 14c : Le système d'information sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée :**
<https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>
- **Annexe 15a : GéoRM :** <https://geo.eau-rhin-meuse.fr/portal/apps/sites/#/georm>
- **Annexe 15b : ressources cartographiques sur le bassin Seine-Normandie**
<https://seine-normandie.eaufrance.fr/cartographie/>
- **Annexe 15c : portail cartographique du bassin Rhône-Méditerranée**
<https://eaurmc.lizmap.com/sie-rhone-mediterranee/index.php>
- **Annexe 16 : Système d'information pour la gestion des eaux souterraines**
 - Le SIGES Rhin-Meuse : <https://sigesrm.brgm.fr/>
 - Le SIGES Seine Normandie : <https://www.siges.fr/fr/mon-territoire/seine-normandie>
- **Annexe 17a : Etude France stratégie :**
<https://www.strategie.gouv.fr/publications/demande-eau-prospective-territorialisee-lhorizon-2050>
- **Annexe 17b : Étude quantitative prospective réalisée par la Région Grand Est :**
<https://biodiversite.grandest.fr/le-grand-est-en-mouvement/des-enjeux-biodiversite/lacs-et-rivieres/etude-prospective-eau-consultez-la-docutheque/>
- **Annexe 18 : Connaissance de la biodiversité :** <https://biodiversite.grandest.fr/>
- **Annexe 19 : Sandre :** <https://www.sandre.eaufrance.fr/v2/>
- **Annexe 20 : BNPE :** <https://bnpe.eaufrance.fr/>
- **Annexe 21 : Vigieau :** <https://vigieau.gouv.fr/>
- **Annexe 22 : hydroportail :** <https://hydro.eaufrance.fr/>
- **Annexe 23 : DRIAS**
 - DRIAS-eau : <https://www.drias-eau.fr/>
 - DRIAS-climat : <https://www.drias-climat.fr/>
- **Annexe 24 : projections hydrologiques**
 - Le portail Méandre : <https://meandre.explore2.inrae.fr/>
 - Le portail Méandre TRACC : <https://meandre-tracc.explore2.inrae.fr/>
- **Annexe 25 : Liens pour la prise en main des données explore 2 :**

Marché 26MA29008- Mise en œuvre du Plan eau dans la Région Grand Est : Organisation d'ateliers de territoires « flash » sur la période 2026-2027 pour susciter l'émergence d'instances de concertation sur l'eau – LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST –
Projet 101202970

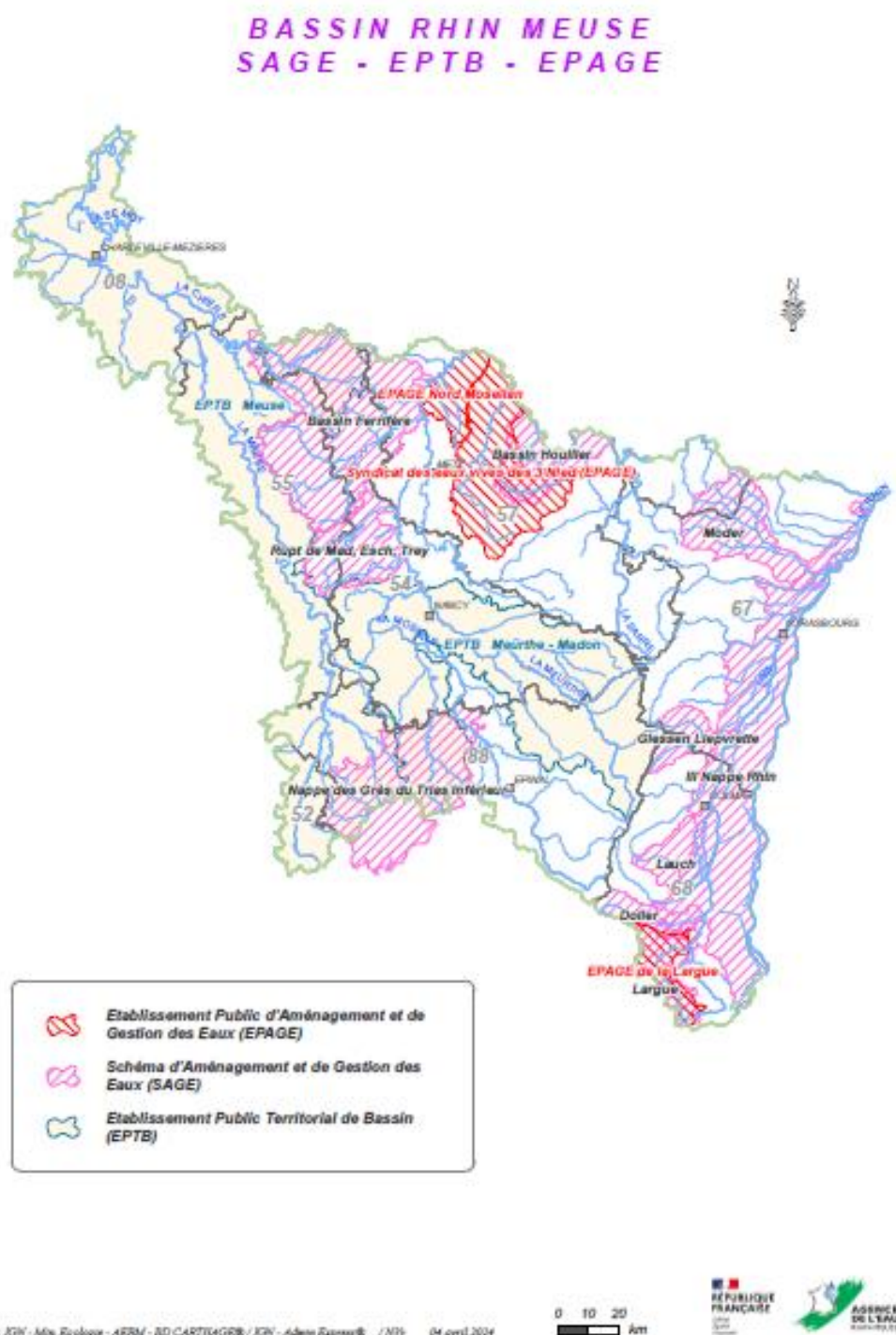
Utilisation des projections climatiques

<https://agroclim.pages.mia.inra.fr/tutor/racine/Lesson1.html>

Utilisation des projections hydrologiques

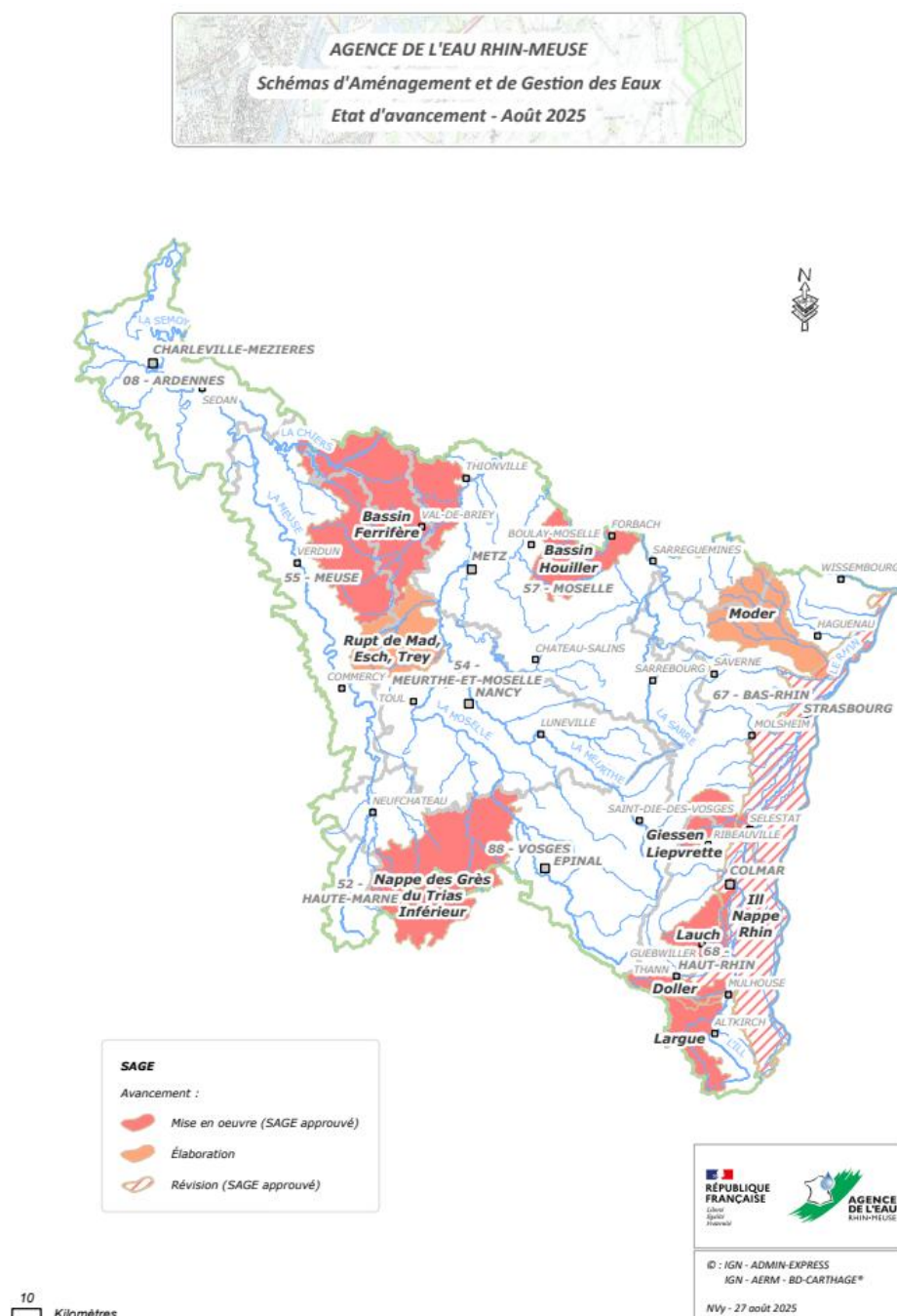
https://github.com/super-lou/Explore2_toolbox

Annexe 3b



Marché 26MA29008- Mise en œuvre du Plan eau dans la Région Grand Est : Organisation d'ateliers de territoires « flash » sur la période 2026-2027 pour susciter l'émergence d'instances de concertation sur l'eau – LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST –
Projet 101202970

Annexe 3c

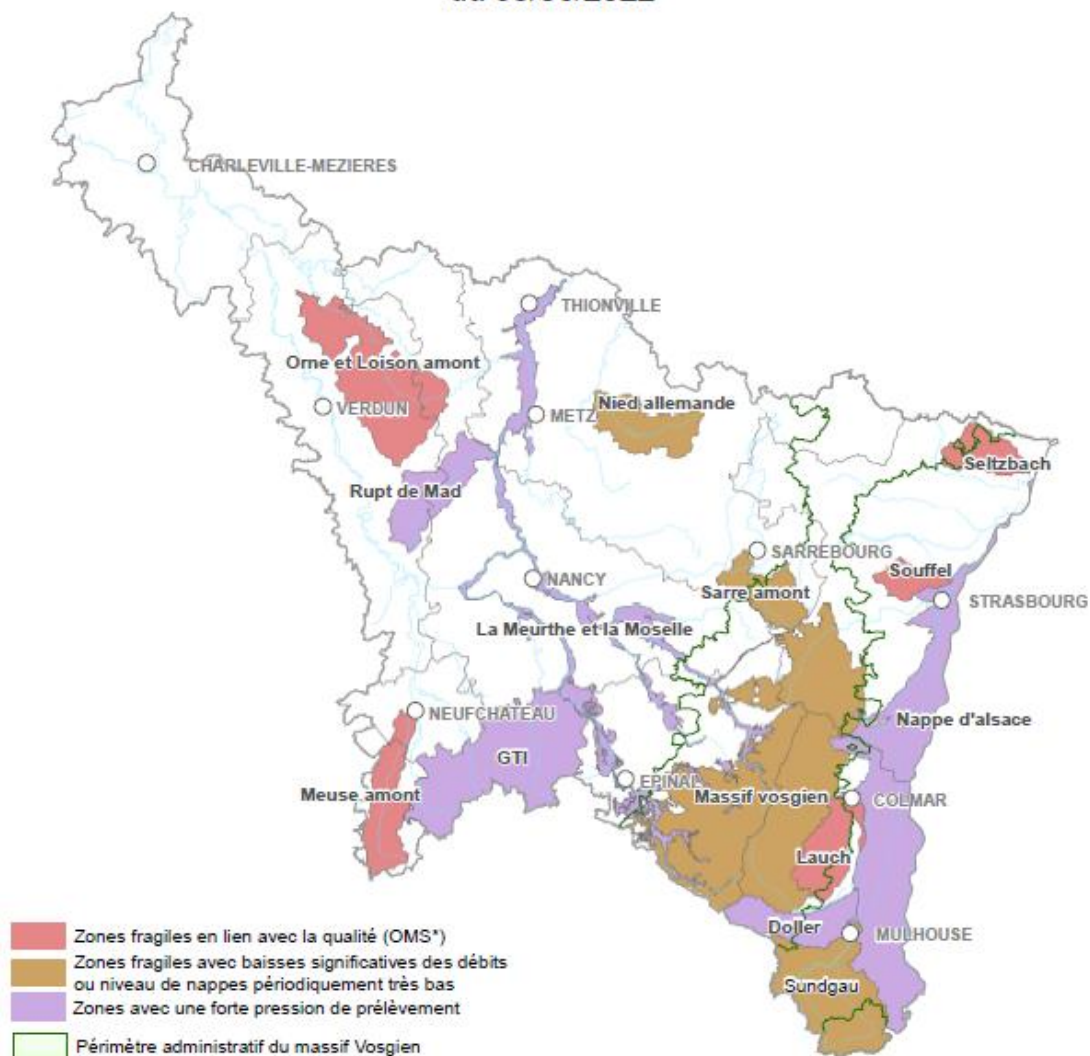


Marché 26MA29008- Mise en œuvre du Plan eau dans la Région Grand Est : Organisation d'ateliers de territoires « flash » sur la période 2026-2027 pour susciter l'émergence d'instances de concertation sur l'eau – LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST –
Projet 101202970

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES -Page 19/28

Zones fragiles et prioritaires pour l'accompagnement des démarches de gestion quantitative de la ressource en eau

Version validée par le Comité de bassin
du 30/06/2022



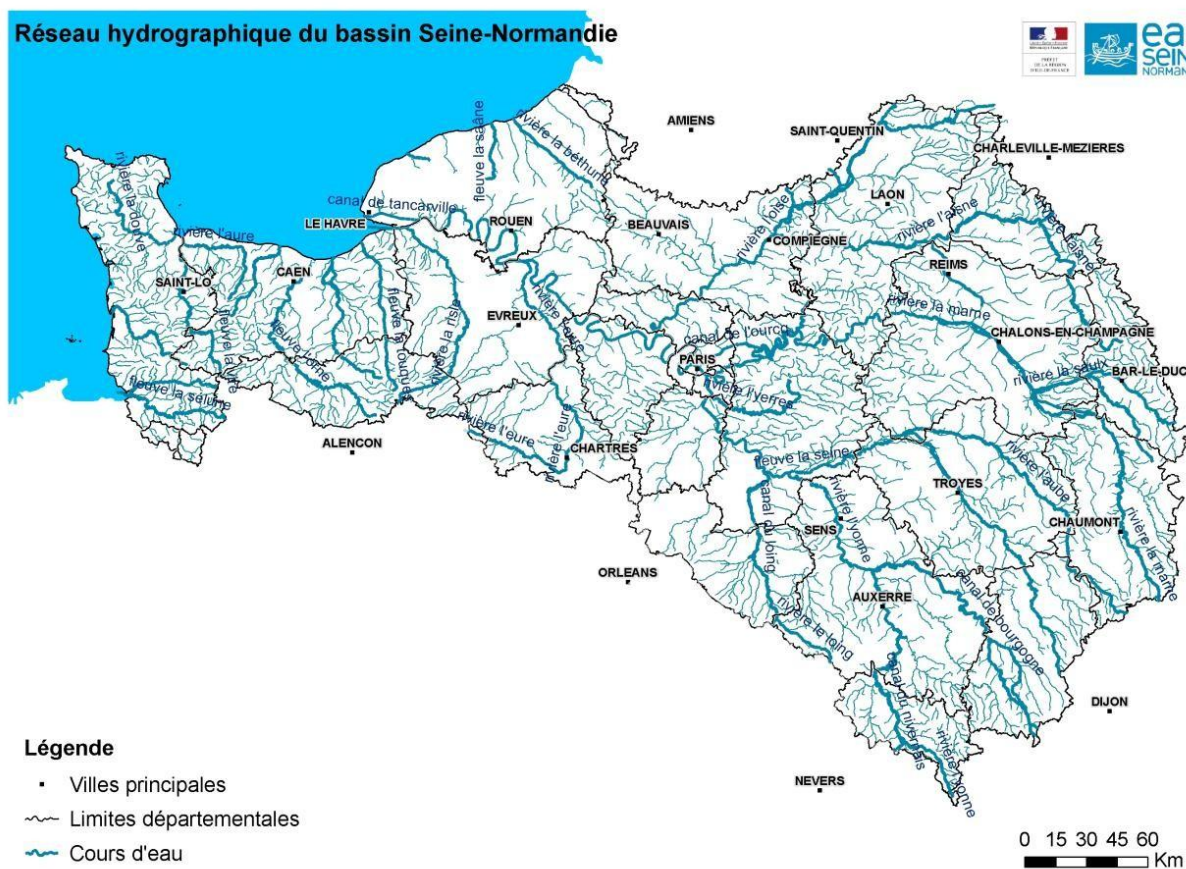
* OMS : bassins versants de masses d'eau avec un objectif moins strict que le bon état dans le SDAGE 2022-2027

60 30 0 Kilomètres



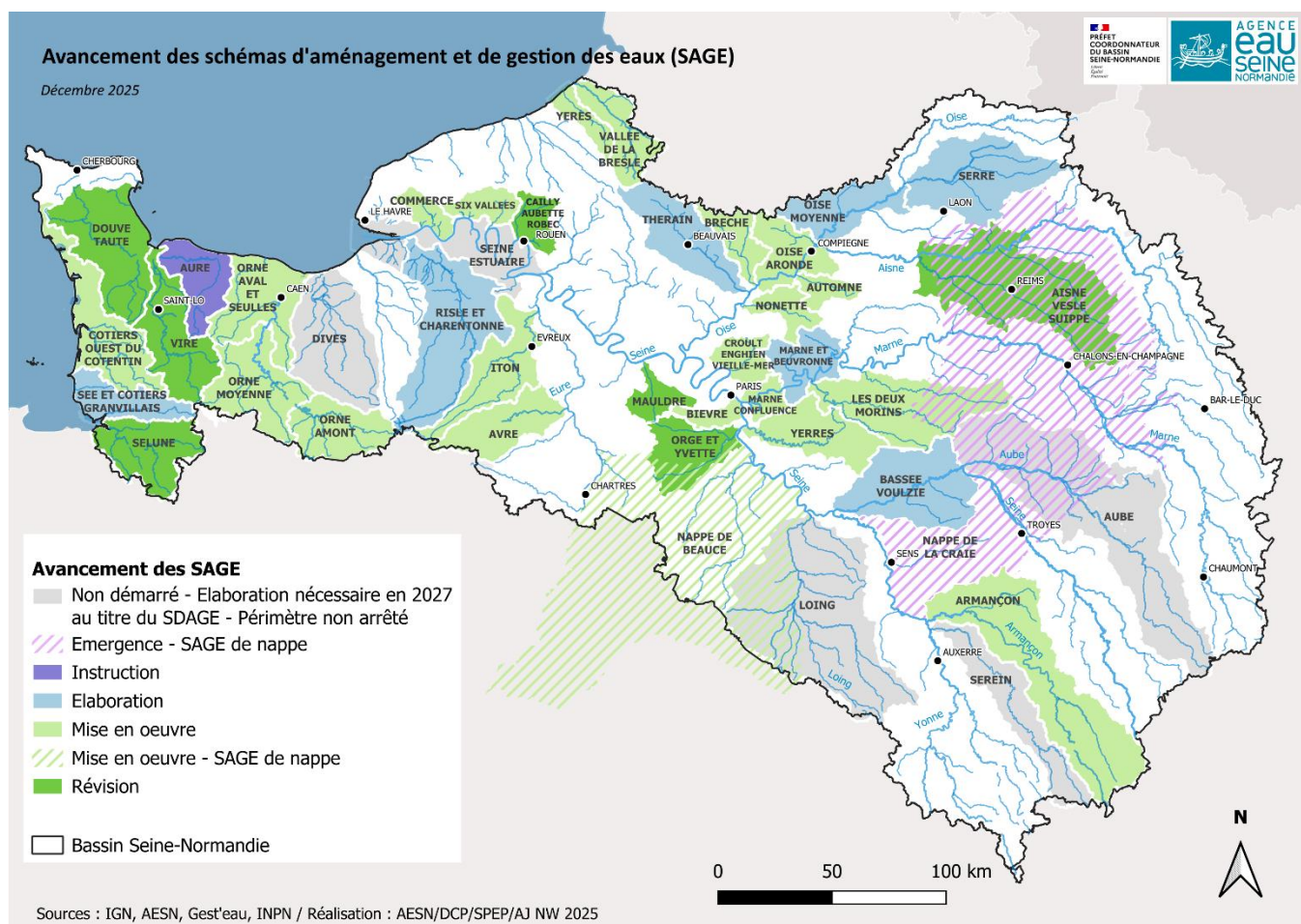
Marché 26MA29008- Mise en œuvre du Plan eau dans la Région Grand Est : Organisation d'ateliers de territoires « flash » sur la période 2026-2027 pour susciter l'émergence d'instances de concertation sur l'eau – LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST – Projet 101202970

Annexe 6



Marché 26MA29008- Mise en œuvre du Plan eau dans la Région Grand Est : Organisation d'ateliers de territoires « flash » sur la période 2026-2027 pour susciter l'émergence d'instances de concertation sur l'eau – LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST –
Projet 101202970

Annexe 7a



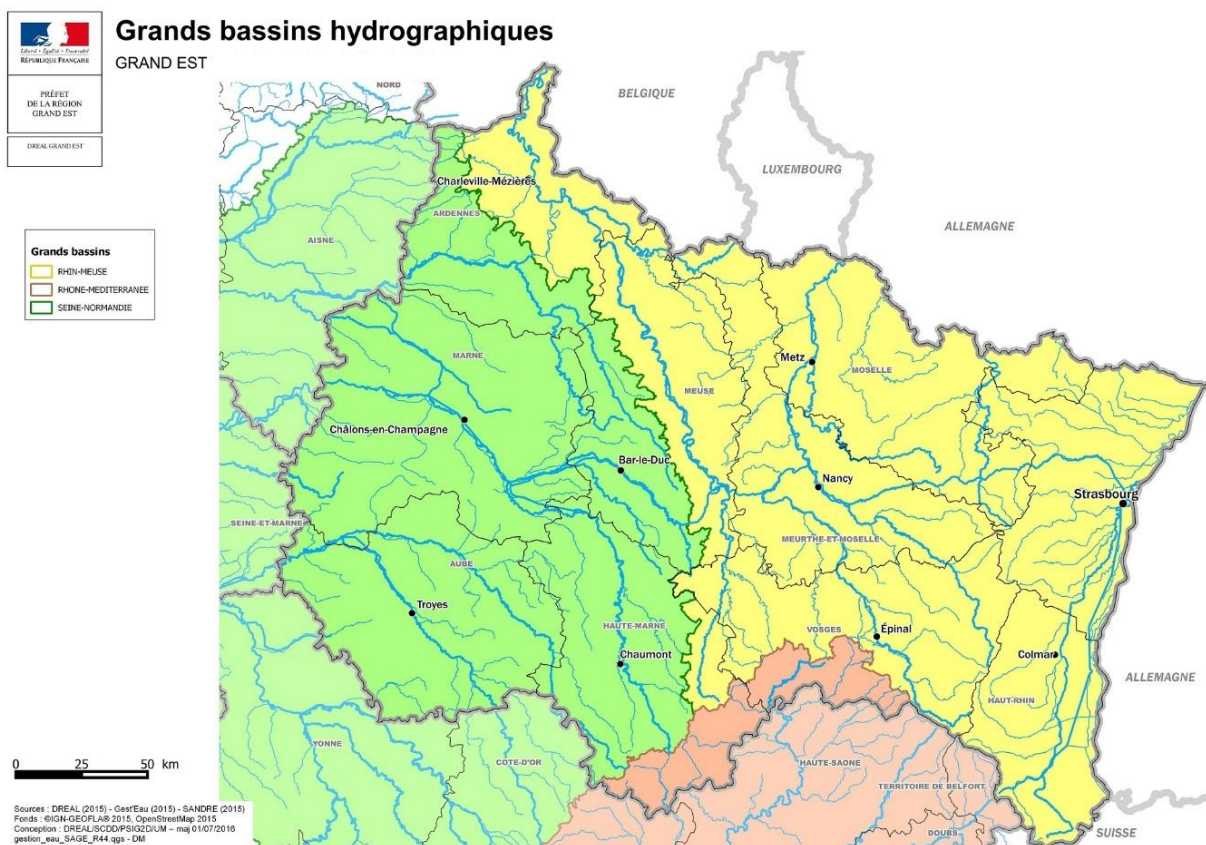
Marché 26MA29008- Mise en œuvre du Plan eau dans la Région Grand Est : Organisation d'ateliers de territoires « flash » sur la période 2026-2027 pour susciter l'émergence d'instances de concertation sur l'eau – LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST –
Projet 101202970

Annexe 7b



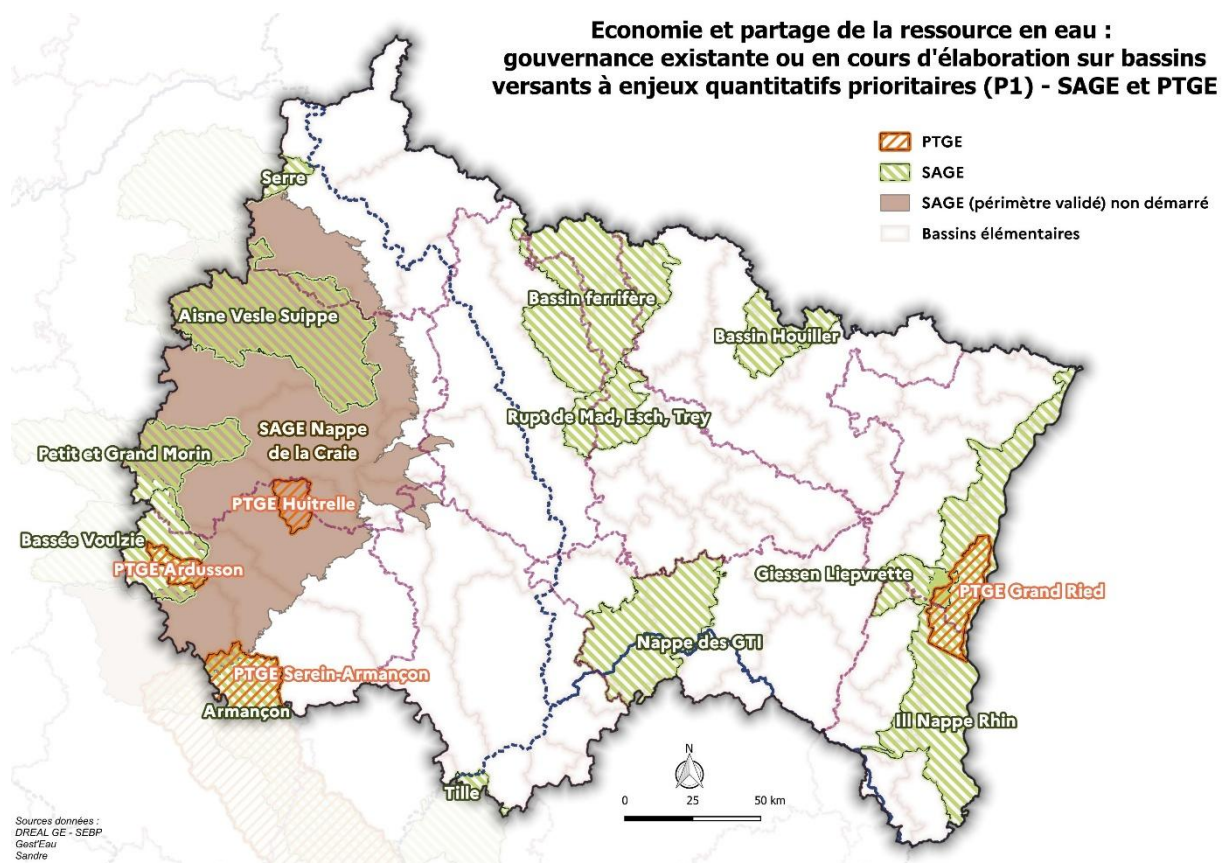
Marché 26MA29008- Mise en œuvre du Plan eau dans la Région Grand Est : Organisation d'ateliers de territoires « flash » sur la période 2026-2027 pour susciter l'émergence d'instances de concertation sur l'eau – LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST –
Projet 101202970

Annexe 8a



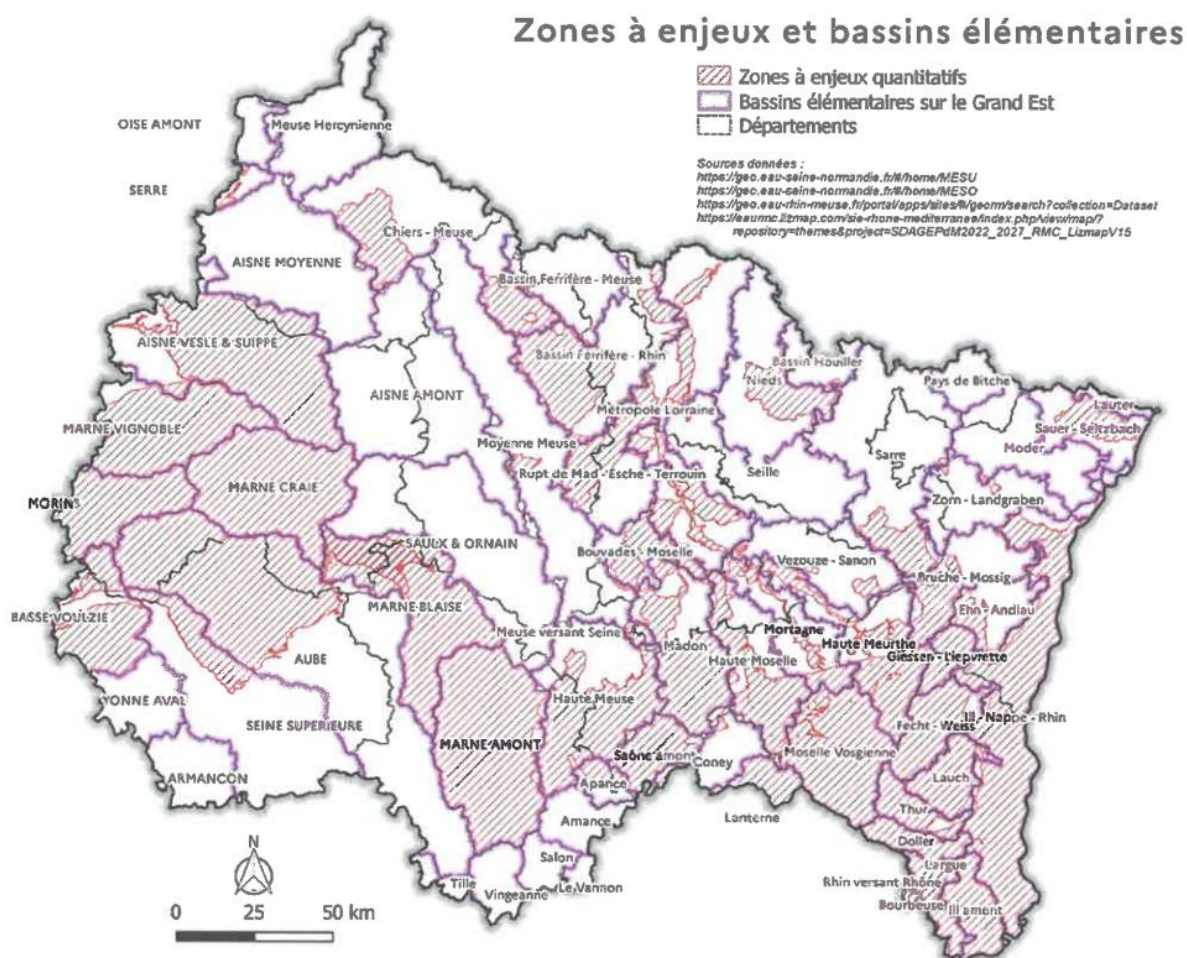
Marché 26MA29008- Mise en œuvre du Plan eau dans la Région Grand Est : Organisation d'ateliers de territoires « flash » sur la période 2026-2027 pour susciter l'émergence d'instances de concertation sur l'eau – LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST –
Projet 101202970

Annexe 8b



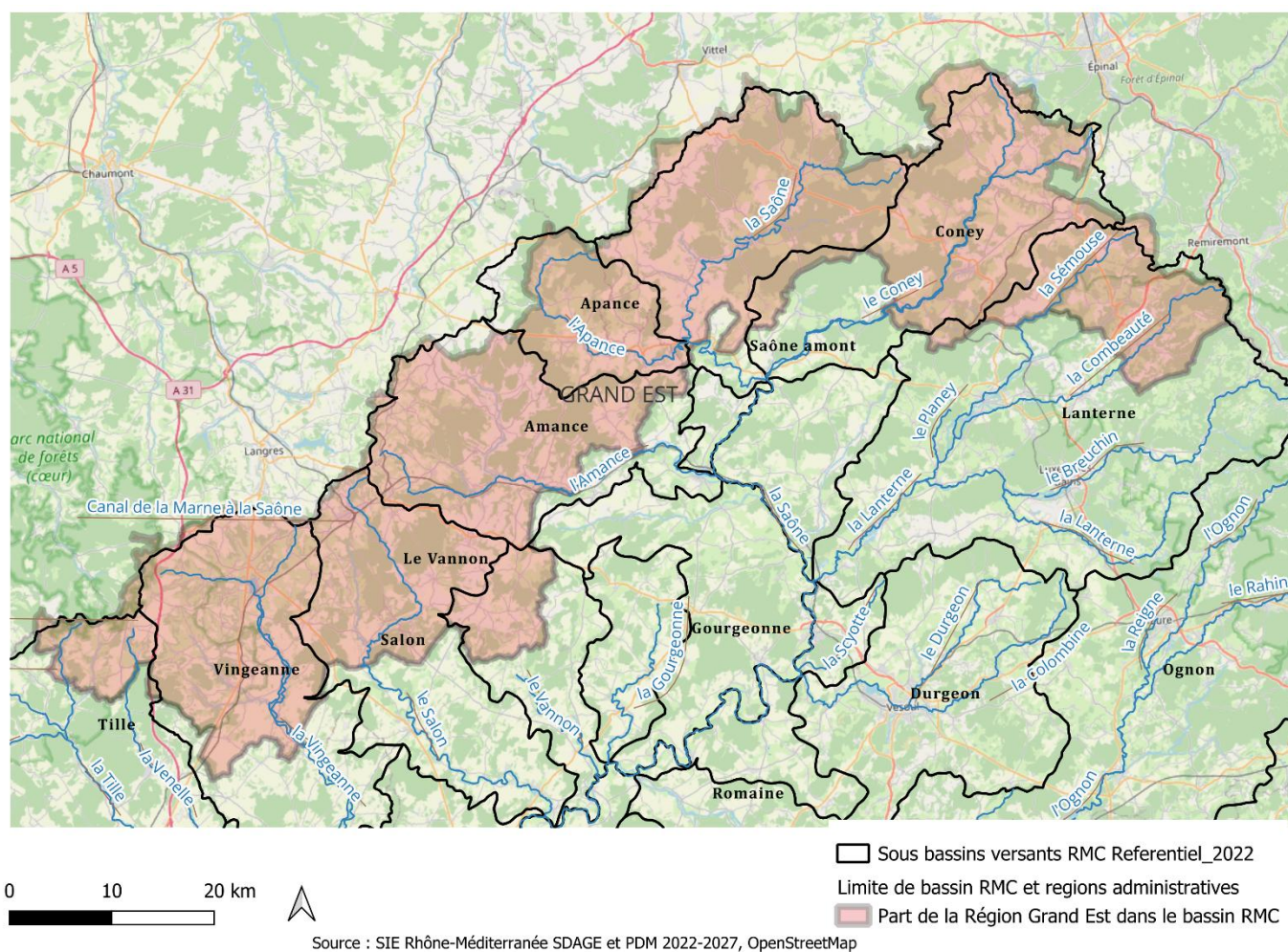
Marché 26MA29008- Mise en œuvre du Plan eau dans la Région Grand Est : Organisation d'ateliers de territoires « flash » sur la période 2026-2027 pour susciter l'émergence d'instances de concertation sur l'eau – LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST –
Projet 101202970

Annexe 8c : zones à enjeux et bassins élémentaires de la Région Grand Est :



Marché 26MA29008- Mise en œuvre du Plan eau dans la Région Grand Est : Organisation d'ateliers de territoires « flash » sur la période 2026-2027 pour susciter l'émergence d'instances de concertation sur l'eau – LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST –
Projet 101202970

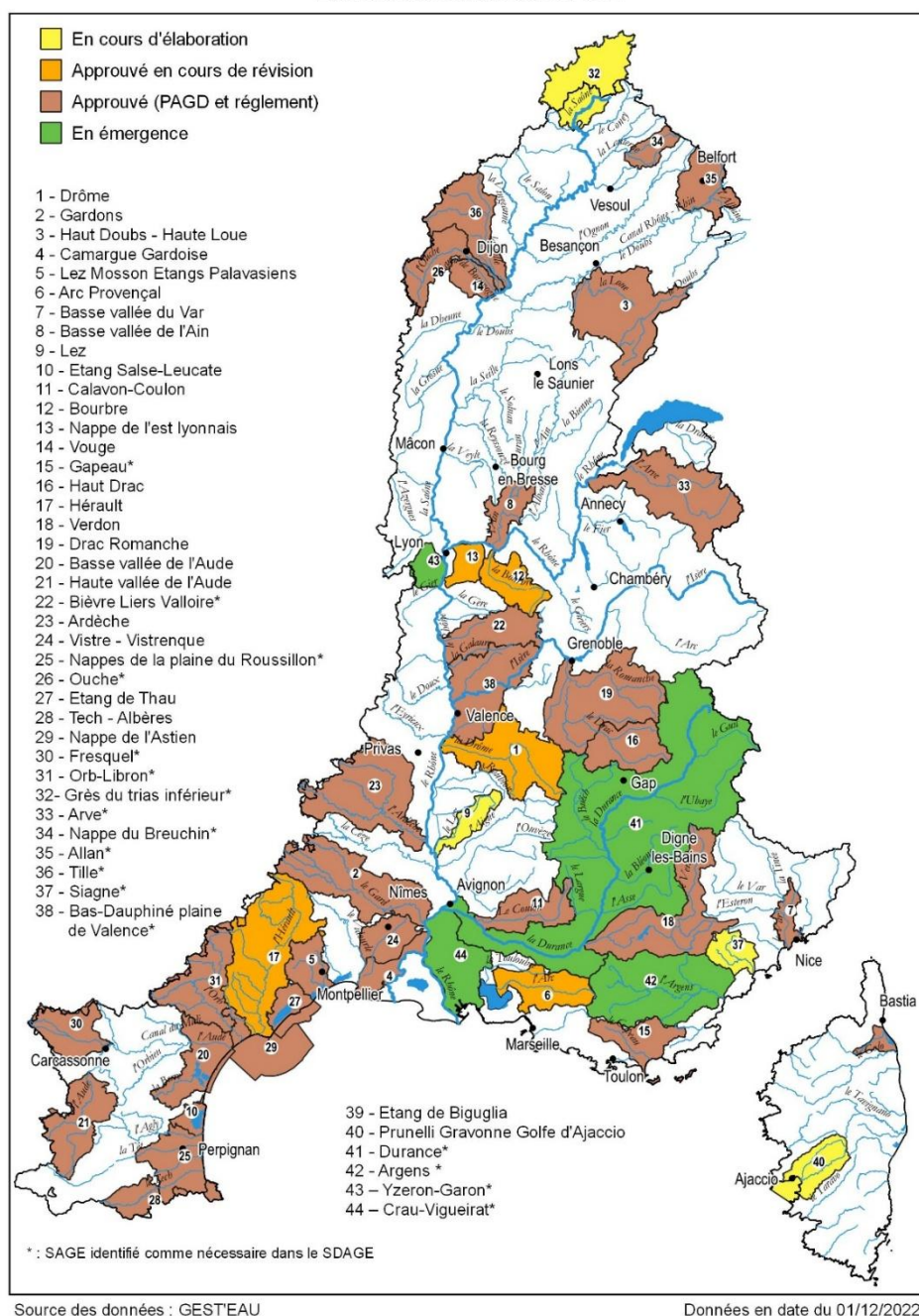
Annexe 9a



Marché 26MA29008- Mise en œuvre du Plan eau dans la Région Grand Est : Organisation d'ateliers de territoires « flash » sur la période 2026-2027 pour susciter l'émergence d'instances de concertation sur l'eau – LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST – Projet 101202970

Annexe 9b

Etat d'avancement des SAGE



Marché 26MA29008- Mise en œuvre du Plan eau dans la Région Grand Est : Organisation d'ateliers de territoires « flash » sur la période 2026-2027 pour susciter l'émergence d'instances de concertation sur l'eau – LIFE24-IPC-FR-LIFE ADAPT EST – Projet 101202970